

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, Mme MONET, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, Mme MAUGER pouvoir à Mme VILLECOURT, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ROCHER

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MOROSAN, M. RICHARD, Mme YOT.

Secrétaire de séance : M. KAYAL

N° DEL-2023-088

OBJET : DEMANDE DE VERSEMENT DU RELIQUAT DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE AU TITRE DE L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN SECTEUR SUD

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable rendu par la Commission Finances en date du 25 septembre 2023,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix s'est vue accorder un fonds de concours exceptionnel de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée dont il reste 37 242 € à valoriser au titre d'une opération d'investissement communale,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a le projet de rénover l'éclairage public devenu trop énergivore en commençant par le secteur sud de la Ville avec un passage au full LED et le remplacement de 83% du patrimoine d'éclairage public,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix entend valoriser l'opération de rénovation énergétique de l'éclairage public en secteur sud pour justifier le versement du reliquat du fonds de concours de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier GANDRILLON ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à adresser une demande de versement du reliquat du fonds de concours d'un montant de 37 242 € auprès de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée, pour cette opération de rénovation énergétique.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

